**LPL 29 cor Lutte des classes… au Vatican 3 700car**

**Rubrique ?**

**Lutte des classes… au Vatican**

**Même si on nous dit qu’elle n’existe plus, elle est bien là et touche tous les secteurs de la société. Ce n’est pas un miracle, elle existe pour de vrai… Même au Vatican !**

Entre le 14 et le 24 mai 2024, les journaux *Le Monde*, de *France TV* et *La Tribune des travailleurs* ont publié une information qui est un véritable scoop.

« *Du jamais-vu à Rome. Pour la première fois dans l’histoire de la Cité du Vatican, des dizaines d’employés du centre de la papauté chrétienne ont déposé un recours collectif en justice contre leur employeur. L’objet du conflit : une ponction mensuelle sur leur salaire. Pendant la période du Covid, ils n’avaient pas pu travailler. Mais dans sa grande bonté, l’Église n’oublie rien. Quand les locaux ont repris leur fonctionnement habituel, les salariés ont reçu un «* avis de dette horaire *». Ils doivent la régler à leur employeur «* jusqu’à l’épuisement de la dette *» comme une somme indûment perçue. Autre aspect du conflit, la décision en novembre 2023 de monsieur François, pape de son état, de geler a posteriori tous les avancements dus à l’ancienneté des salariés du Vatican pour les années 2021, 2022, 2023.*

*L’avocate de la défense a rendu publique cette action collective, le 12 mai, dans le quotidien* Corriere della Sera : *«* Les conditions de travail au Vatican lèsent la dignité et la santé de ceux qui y travaillent […]. Le salarié est la propriété absolue du chef responsable qui l’utilise pour sa propre satisfaction. La discrimination absolue règne, c’est un état de chaos permanent *». Elle cite le cas d’employés qui ont été pénalisés parce qu’ils devaient «* s’occuper de personnes handicapées de leur famille *» et conclut en citant les employés : «* Le pape parle de droits, mais nous sommes considérés comme de la simple marchandise *». Le pape sera-t-il vraiment poursuivi en justice ? L’avenir le dira ».*

Vous avez dit charité chrétienne ?

Les sites où travaillent les personnels qui ont décidé de mener une action en justice sont significatifs : ils abritent notamment la chapelle Sixtine, représentant le deuxième ensemble muséal le plus visité au monde avec près de sept millions de visiteurs en 2023. C'est une grosse source de revenus. Les frondeurs accusent le Saint-Siège de penser à générer du profit avant tout le reste.

Le Vatican dispose de 30 jours pour donner suite. François est attendu au tournant, lui qui dénonce régulièrement les dérives du capitalisme. Les employés des musées réclament des droits, des actes, pas seulement des sermons.

*Victoria MELGAR*

**Source***La Tribune des travailleurs* - n°441 du 22 mai 2024

**C’est quoi le Vatican ?**

Le Vatican constitue un petit État souverain appelé officiellement *État de la Cité du Vatican*. Le Vatican se compose de deux entités juridiques distinctes : le [Saint-Siège](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Si%C3%A8ge), entité [spirituelle](https://fr.wikipedia.org/wiki/Temporel_et_spirituel), et l'État de la Cité du Vatican, entité [temporelle](https://fr.wikipedia.org/wiki/Temporel_et_spirituel). Le lien entre ces deux entités est le [pape](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pape), chef du spirituel et du temporel, disposant du pouvoir absolu ([exécutif](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pouvoir_ex%C3%A9cutif), [législatif](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pouvoir_l%C3%A9gislatif) et [judiciaire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pouvoir_judiciaire)). C’est une monarchie de droit divin, sacerdotale, exerçant son autorité sur l’Église catholique (théocratie) où « droits des travailleurs » et « démocratie sociale et politique » sont pires que des gros mots !

Sa superficie est de 0,44 km², ce qui en fait le plus petit État du monde. Celui-ci est totalement enclavé dans la ville de Rome et entouré de murs datant du Moyen-Âge et de la Renaissance (cf l'illustration ci-contre).

Sa capitale est la Cité du Vatican ; il a une population de 525 habitants (2024) ; sa langue est l’italien.